

Menaces sur les libertés publiques : renforçons les mobilisations !



1. CONTRE LA PROPOSITION DE LOI "SÉCURITÉ GLOBALE, CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES

Depuis plusieurs semaines, des manifestations de plus en plus importantes se déroulent contre le projet de loi "sécurité globale". Celle-ci doit être combattue à plusieurs titres. Les dispositifs de surveillance (article 21 sur les caméras portables et article 22 sur les drones) d'abord portent atteinte à une liberté fondamentale : celle de manifester. En effet, ces dispositifs ont notamment pour objectif de faciliter les opérations d'entrave aux manifestations constatées ces dernières années : arrestations préventives, interdictions de manifester, nasses.

L'article 24 ensuite est particulièrement sous le feu des critiques : il prévoit de créer un nouveau délit, celui de filmer et diffuser les images d'un policier en action dans "l'intention de nuire". Or ce sont bien les forces de l'ordre elles-mêmes qui en jugeront sur place, multiplieront les saisies de matériel et les actions pénales. Cela accentuera encore le sentiment d'impunité qui prévaut largement dans l'institution policière, en manifestation comme ailleurs.

Alors que les mouvements contre les violences policières prennent de l'ampleur, notamment en raison de la diffusion d'images choquantes, le gouvernement cherche à censurer ces informations.

La diffusion des images de policier-e-s en service est impérative pour limiter l'arbitraire. Le contrôle de la police par la presse et la population sont des conditions nécessaires à une société démocratique.



2. POUR LES LIBERTÉS SYNDICALES, ON NE TOUCHE PAS À NOS CAMARADES !

Le fait que les syndicats de lutte fassent l'objet d'attaques systématiques de la part de la classe dominante et du gouvernement à sa solde n'est pas nouveau. Depuis la loi Travail, les cortèges syndicaux sont directement attaqués ou nassés par la police en manifestation. Les violences policières sévissent également contre les lycéen-ne-s en lutte, comme cela a notamment été le cas à Mantes-la-Jolie. Aujourd'hui, les libertés syndicales, qui sont l'un des droits fondamentaux, sont menacées, y compris dans l'Éducation nationale.

Dans notre secteur professionnel, les syndicats font l'objet d'attaques récurrentes, à un niveau jamais atteint. L'UNEF est accusée par le ministre Blanquer de contribuer à un climat intellectuel qui favorise le terrorisme. SUD éducation est accusé par le premier ministre, suite à l'attentat contre Samuel Paty, d'être responsable d'une "ambiance" qui permet des "passages à l'acte". Le SNES-FSU et les syndicats lycéens comme l'UNL ont été également violemment ciblés par le ministre qui cherchait à se défendre face aux questions sur son rôle dans l'affaire Avenir lycéens. Cette ambiance nauséabonde de calomnie est dangereuse : elle a pour objectif de livrer à la vindicte populaire des organisations qui ont comme seul objectif l'émancipation et la justice sociale.

Cette haine des syndicats se retrouve dans les nombreuses entreprises de répression anti-syndicale mise en œuvre par le ministre Blanquer. Les équipes SUD éducation étant bien souvent en première ligne des mobilisations, il est manifeste que ses militant-e-s sont particulièrement visé-e-s par la répression : à Bobigny, Melle, Strasbourg, et maintenant au lycée Mauriac de Bordeaux. Mais au-delà, c'est tout le syndicalisme de contestation qui est visé : d'autres exemples de répression ont eu lieu suite aux mobilisations contre les E3C à Clermont-Ferrand, Cahors ou Carcassonne. Au-delà de l'éducation également, la répression anti-syndicale sévit : dans le rail, à la poste, dans le travail social ou à l'inspection du travail.

3. DANS L'UNITÉ, RENFORÇONS LES MOBILISATIONS !

Les mobilisations de ces dernières semaines ont été un franc succès, avec 400 000 manifestant-e-s dans toute la France le samedi 28 novembre. Les militant-e-s SUD éducation ont défilé dans tous les cortèges en nombre. Et pour cause : le combat pour les libertés publiques et les droits fondamentaux est le nôtre, comme il doit être celui de toutes et tous. C'est ainsi que l'unité doit prévaloir dans l'organisation des manifestations : entre syndicats, associations de défense des droits humains, associations antiracistes et contre les violences policières. C'est cette unité que l'on a vue dans les manifestations. Elle est porteuse d'espoir pour une société plus démocratique, pour la justice sociale.

Dans ces défilés, nous devons porter le mot d'ordre d'abandon du projet de loi "sécurité globale", mais aussi les mots d'ordre contre les violences policières et contre la répression anti-syndicale.

SUD éducation appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à se rendre massivement dans les prochaines manifestations prévues contre la loi sécurité globale.

Fédération SUD éducation

31 rue de la Grange aux belles 75010 Paris

fede@sudeducation.org



@SUD_education



@Sudeducationfederation

éducation
SUD
Union
syndicale
Solidaires

